LES PASSAGES DU REQUIS 1er Dan

La commission d'arbitrage a en charge le passage du requis 1er Dan. Vous aurez le choix entre deux options :

- Judo
- Jujitsu ou ne waza.

Les épreuves se passent comme suit :

Prise en compte du matériel
- 2 chronos (temps de combat, temps d'immobilisation), stylos, feuilles de poules et tableaux, panneau de score et ceintures rouges

Tenue des poules & des tableaux.
- Savoir marquer les points en fonction des avantages marqués : Ippon = 10pts, Waza-ari = 7 pts, Yuko = 5 pts Décision = 1 pts et savoir faire l'ordre des combats et les temps de récupération

Tenue des chronomètres et du panneau de score
- Savoir tenir les chronomètres du temps de combat et du temps d'immobilisation et savoir tenir le panneau de score

Les gestes de l'arbitre
- Savoir reconnaître les gestes et annonces de l'arbitre

L'évaluation du candidat sera faite par un membre de la commission

Ces épreuves demandent bien sûr un minimum de préparation, soit au sein de son club, soit en assistant à l'un des stages de rentrée proposés par la commission d'arbitrage en début de saison.

Le professeur devra impérativement inscrire ses élèves auprès du secrétariat du comité (par email, téléphone ou par courrier) qui fera suivre au responsable des requis qui confirmera ou refusera l'inscription définitive.

Les conditions de présentation au requis sont :

- ✓ Etre titulaire du titre de commissaire sportif de club délivré par le professeur.
- ✓ S'inscrire 15 jours minimum à l'avance sur l'une des compétitions départementales (sauf : lors de la coupe du jeune arbitre et de la coupe du jeune commissaire sportif, le tournoi des petits As et le critérium technique)
- ✓ Renseignements à communiquer lors de l'inscription : NOM, Prénom du candidat, club d'appartenance, date d'obtention de la ceinture marron.
- ✓ Avoir reçu une confirmation d'inscription par le responsable des requis.
- ✓ Se présenter ¼ d'heure avant la première pesée avec son passeport sportif et **la feuille CORG signée par l'enseignant.**

Le candidat qui ne respecte pas l'une de ces conditions se verra refusé.

La commission prendra au maximum 7 candidats par compétition (pour des raisons d'encadrement).

La commission demande aux clubs qui souhaitent présenter leurs candidats avec un handicap de prévenir le responsable des requis lors de l'inscription auprès du comité. En effet, des dispositions spécifiques prévues par les textes fédéraux seront mises en œuvres en fonction du handicap.

LES PASSAGES DU REQUIS 2e dan

Aucun requis ne sera accepté sans inscription préalable 15 jours avant la date de l'examen.
Les demandes seront transmises aux responsables de la commission d'arbitrage.

Le requis pour le 2e Dan se fera uniquement sur les dates suivantes :

Novembre : D 16/11/2014 - S 29/11/2014
Janvier : S 17/01/2015 - D 18/01/2015 - D 25/01/2015
Mars : D 01/03/2015 - D 08/03/2015 - D 15/03/2015 - D 22/03/2015

Dates des stages pour la saison 2014/2015

Date	Titre	Lieu et horaires
Dimanche 5 octobre 2014	Stage de rentrée n° 1 arbitre et C. Sportif	Dojo du Croissant 9h00 -12h00
Samedi 15 novembre 2014	Stage de rentrée n° 2 arbitre et C. Sportif	Dojo du Croissant 14h00 -17h00
Samedi 13 décembre 2014	Stage d'école n° 1 arbitrage C. Sportif	Dojo du Croissant 14h30 -16h30
Samedi 24 janvier 2015	Stage d'école n° 2 arbitre et C. Sportif	Dojo du Croissant 14h30 -16h30
Samedi 28 février 2015	Stage d'école n° 3 arbitre et C. Sportif	Dojo du Croissant 14h30 -16h30
Samedi 7 mars 2015	Stage d'école n° 4 Arbitre et C. Sportif Préparation CJA/CJCS Minimes	Plessé 14h30 - 16h30
Les stage concernant les arbitres et les commissaires sportifs Jujitsu - Ne Waza sont organisés en partenariat avec la commission Jujitsu-Ne Waza. **Pour les dates de stage, voir la page concernant la commission Jujitsu - Ne Waza**		

Coupes du Jeune Arbitre et du Jeune Commissaire Sportif :

Cadets/Cadettes : Dimanche 30 novembre 2014

Arbitres : Prévoir stylo, tenue d'arbitrage conforme à la réglementation de la C.N.A.
Commissaires sportifs : prévoir crayon, gomme, tenue correcte
Pour participer à la coupe du jeune arbitre ou commissaire sportif, le stage de début de saison n'est pas obligatoire. Pour représenter un club, le jeune arbitre ou commissaire sportif doit avoir suivit le stage de rentrée. Il n'y a pas de vacation sur les coupes du jeune arbitre et commissaire sportif.

Coupe du Jeune Arbitre et du Jeune Commissaire Sportif :

Minimes M/F : Dimanche 29 mars 2015

Prévoir stylo, tenue demandée : pantalon foncé, chemise blanche et cravate
Pour participer à la coupe du jeune arbitre, le stage de début de saison n'est pas obligatoire. Pour représenter un club, le jeune arbitre doit avoir suivi le stage de rentrée.

Examen théorique Commissaires Sportifs :

Samedi 04 avril 2015

Cet examen s'adresse aux personnes ne suivant pas le cursus de l'école ou n'ayant pas validé leur théorie par ce cursus.

Examen théorique et pratique Arbitre Départemental :

Dimanche 1er février 2015 ou samedi 28 mars 2015

Pour pouvoir s'inscrire à l'examen, les candidats devront être au minimum cadet ceinture marron, avoir officié au minimum 3 fois avant la date de l'examen et s'inscrire auprès du département 15 jours avant.

Pour les juniors qualifiés pour les 1/2 finales des championnats de France, un examen pourra également être organisé le dimanche 15 mars 2015

****

Stage formation Tirage au sort : **- Samedi 8 et 22 novembre : 14h30-17h30**